

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **EN DATE DU 08 JUIN 2010**

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 08 juin 2010, à 19 heures, salle de mairie, sous la présidence de Madame BERNARD Chantal, Maire.

Absents : Mme TOURAILLE Huguette, Mrs JOUVE Marc et GERAUD Jean-Marc

Procuration de Mr JOUVE Marc à DAUPHIN Guy

Procuration de Mme TOURAILLE Huguette à SALESSE Bernard.

### **LOCATION DE LA SALLE DES GITES**

Après avoir été sollicitée à plusieurs reprises par des particuliers, Madame le Maire propose au conseil municipal de louer la salle des gîtes et par conséquent de fixer un tarif de location. Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de louer cette salle pour un montant de 80 euro à compter du 14 juin 2010.

### **LOCATION DE L'ANCIEN BUREAU DE L'A.S.VEBRET**

Le club de football n'occupant plus le local au rez de chaussée de la salle polyvalente, Madame le Maire propose de le mettre à disposition d'organismes divers, de particuliers ou d'administrations pour d'éventuelles permanences.

Le conseil municipal se montre favorable à cette initiative et après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe un tarif journalier de location à 20 Euro qui ne s'appliquera qu'à des organismes privés ou à de particuliers. Ce bureau sera prêté gracieusement aux services administratifs et associations caritatives.

### **CELEBRATION DE MARIAGE HORS MAIRIE**

La salle habituelle des mariages située au premier étage de la mairie engendre des problèmes d'accessibilité pour les personnes handicapées ou âgées.

Madame le Maire étant confrontée à ce problème pour des cérémonies à venir sollicite l'autorisation du conseil municipal pour désigner un lieu et propose la salle des gîtes située au rez de chaussée de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à utiliser cette salle pour les besoins du mariage en cas de nécessité.

### **TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIRIES COMMUNALES**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le tableau de classement des voiries communales a été réactualisé en collaboration avec la DDT et certains élus et fait état de 310 ML de rues, 3680 M2 de place et 38885 ML de voiries communales.

Certains élus demandent un délai pour vérifier ce tableau.

A la demande de Madame le Maire, Bernard SALESSE, avec l'aide de quelques membres du conseil municipal, prend en charge ce dossier pour étudier les nouvelles propositions du

classement et s'engage à faire part des nouvelles observations au plus tard le 30 septembre 2010 afin de délibérer. Madame le Maire rappelle que de ce classement génèrent les dotations globales de fonctionnement pour l'année 2011.

### **CONVENTION ATESAT**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 13 novembre 2009, le commune a approuvé le principe de re-conventionnement ATESAT (Assistance technique fournie par l'Etat pour des raison de Solidarité et d'Aménagement auprès de la Direction départementale de l'Equipement et de l'Agriculture du Cantal) au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Madame le Maire propose au conseil municipal de l'habiliter à signer cette convention. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition

### **TRAVAUX VOIRIES : PROGRAMME 2010**

Madame le Maire informe le conseil municipal que trois entreprises ont été contactées afin de solliciter une offre de prix pour les travaux de voiries susceptibles d'être réalisés en 2010 dont le détail est le suivant : Boucle de Cheyssac au RD3, Antenne principale de Pourcheret, Village de Montpigot.

Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des trois offres. L'offre de RMCL a été retenue pour un montant de 38353,00 € HT, soit 45870,19 € TTC.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour déposer des dossiers individuels de voiries pour des demandes de subvention au titre des réserves parlementaires. Le conseil se montre favorable à l'unanimité à cette requête.

### **VENTE D'UNE PARTIE DU COMMUNAL SITUE AUX ESSARDS AUX CONSORTS COEFFIC**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un document d'arpentage avait été réalisé en juillet 2005 pour délimiter un morceau de terrain communal d'une superficie de 465 M2 en vue d'une vente aux consorts Coeffic.

Afin de régulariser cette vente, Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer un prix au mètre carré.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix au mètre carré à 3 euro et autorise Madame le Maire à entreprendre toutes démarches utiles liées à cette affaire.

### **TARIF D'UN GARAGE MORT A L'AIRE NATURELLE DE VEBRET**

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'elle a fait l'objet de demandes concernant l'installation de caravanes en dehors des périodes d'ouverture du camping, en garage mort.

Pour satisfaire ces demandes, elle propose de fixer un tarif pour un garage mort.

Le conseil municipal, après en avoir, décide à l'unanimité, de fixer le tarif d'un garage mort à 0,82 € la journée en précisant que la commune se dégage de toutes responsabilités.

Les tarifs du camping restent inchangés pour la saison estivale.

## **CANTINE SCOLAIRE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal, que le tarif d'un repas pris par un enfant s'élève à 2,20 € et celui des adultes à 4,30 €. Afin de suivre le coût des denrées alimentaires, elle demande de réajuster les prix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 CONTRE et 6 POUR, décide de maintenir les tarifs de 2009 pour la rentrée 2010.2011.

## **DEMANDES DE DEROGATION AUPRES DE MONSIEUR LE PREFET POUR LE CLASSEMENT DE TERRAIN CONSTRUCTIBLE**

Madame le Maire indique au conseil municipal que plusieurs demandes de certificats d'urbanisme émanant de particuliers se sont révélées négatives du fait que la commune de Vebret est soumise au règlement national d'urbanisme.

En conséquence, Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des dérogations à Monsieur le Préfet du Cantal de façon à rendre ces terrains constructibles pour permettre à de jeunes ménages de s'installer sur la commune de Vebret.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Madame le Maire.

## **DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNAL**

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'un administré souhaitant acquérir un terrain communal à Couchal.

Le conseil municipal se montre défavorable à cette vente.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier par lequel Monsieur le Président de la République demande aux Maires de remettre le diplôme d'honneur aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale. Quatre personnes sont concernées par cette remise et la cérémonie prévue pour le Samedi 19 juin est reportée à une date ultérieure.

Madame le Maire rappelle aux élus qu'elle se tient à leur disposition pour toutes informations les lundis et tous les soirs de la semaine à partir de 17 heures.

Règlement columbarium : Mr GERVAIS s'était engagé le 13 novembre à élaborer un règlement. A ce jour, aucun document n'a été présenté. En conséquence, Madame le Maire s'engage à établir au plus vite ledit règlement.

Suite à la réunion du SIPIAV, elle indique que deux entreprises vont s'installer sur la zone artisanale de Verchalles, une entreprise paysagère et une entreprise de travaux publics.

Le secrétaire,  
Jean VAN DIJK.